



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par

COMETH  CONSULTING

A

Journée de la protection des données (« Data Privacy Day »)

Mardi 26 Janvier 2021

Ce jeudi, la journée de la protection des données célébrera son 15^{ème} anniversaire.

C'est le 26 avril 2006 que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a mis en place l'idée d'une « date anniversaire » de la protection des données. Le choix du **28 janvier** correspond à l'ouverture à la signature de la Convention 108¹ à Strasbourg en 1981.



Cette « Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel » sera jeudi, depuis désormais quarante ans, la pierre angulaire² de la protection des données en Europe. De fait, on peut considérer qu'il s'agit d'une journée européenne (puisque mise en place par une instance européenne) ou d'une journée mondiale de la protection des données de par son rayonnement extra-européen³.

Pourquoi créer une journée spécifique à la protection des données ?

Comme le veut la formule, *qui détient l'information détient le pouvoir*.

Cette journée spécifique répond à un double enjeu :

- Une diffusion massive de l'appréhension de ce qu'est une **donnée à caractère personnel (DCP)** et de ses utilisations potentielles ;
- Une sensibilisation mieux ajustée au type de public ainsi qu'aux échelles d'actions impliquées dans la protection des données.

Régulièrement, on constate par exemple que des dispositifs de protection techniquement poussés demeurent défaillants du fait d'une méconnaissance des enjeux de protection des données par les salariés de l'entreprise concernée.

¹ La Convention de Strasbourg (dite Convention 108) est disponible [ici](#).

² Un large corpus normatif (Loi Informatique et Libertés de 1978, Directive de 1995, etc.) est venu encadrer et préciser des points relatifs à la protection des données jusqu'à arriver à une réelle harmonisation européenne constituée par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), sans pour autant s'arrêter ici. La protection des données est un droit évolutif (Cf. Décret « Cadre NIR » de 2019, par exemple).

³ Il vous est possible de consulter [ici](#) la liste des pays ayant signés/ratifiés cette Convention 108.



